
**INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA
NON-AUDITEE**

Introduction	3
1. Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022	5
2. Compte de résultat Pro Forma du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	6
3. Détail du Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022	7
3.1. Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022	7
3.2. Bilan retraité de la société TRANSITION au 31 décembre 2022	8
3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises	9
4. Détail du Compte de Résultat Pro Forma du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	10
4.1. Compte de résultat consolidé retraité du groupe ARVERNE sur l'exercice 2022	10
4.2. Compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice 2022	10
5. Bases de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.....	11
6. Hypothèses Pro Forma relatives au groupe ARVERNE	13
6.1. Cession de la filiale ARVERNE DRILLING	13
6.2. Acquisition du groupe GEORHIN	13
6.3. Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE et dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP.....	14
6.4. Emission d'Obligations Convertibles par ARVERNE GROUP	15
7. Hypothèses Pro Forma relatives à TRANSITION.....	16
7.1. Bons de souscription émis par TRANSITION	16
7.2. Elimination du résultat financier lié au compte séquestre	17
8. Hypothèses Pro Forma relatives à l'opération de Rapprochement d'Entreprises	17
8.1. Opération de PIPE	17
8.2. Exercice du droit de rédemption.....	18
8.3. Effet de l'opération de Fusion.....	18
8.4. Coûts de transaction	20
8.5. Effets fiscaux.....	21

Introduction

Les présentes informations financières Pro Forma non auditées (dénommées ci-après les « Informations Financières Pro Forma Non Auditées ») ont pour objectif de refléter l'impact des opérations ci-dessous (les « Opérations »).

Fusion ARVERNE GROUP et TRANSITION

En date du 1^{er} février 2023, ARVERNE GROUP et TRANSITION ont signé une lettre d'intention dans le but de procéder au Rapprochement d'Entreprises au cours duquel TRANSITION acquerra tous les actifs et passifs d'ARVERNE GROUP par le biais de la Fusion.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu avec des Investisseurs, des accords de souscription dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement). En contrepartie de leur investissement, les Investisseurs PIPE recevront de nouvelles Actions Ordinaires de TRANSITION. Le pourcentage définitif de détention des actionnaires actuels d'ARVERNE GROUP fait l'objet d'une hypothèse de 53% dans le capital social de TRANSITION mais dépendra du montant de la trésorerie disponible de TRANSITION à la date de réalisation de la Fusion et ce incluant le montant définitif du PIPE, qui n'est pas connu à la date de l'IBC.

Acquisitions et cessions réalisées par ARVERNE GROUP depuis le 31 décembre 2022

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalisé l'acquisition de la société mère GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le « Groupe GEORHIN ») pour un montant de 1 euro accompagné d'un complément de prix de 1,62 million d'euros. Ce groupe, spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France, est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche.

De plus, en date du 31 janvier 2023, le groupe ARVERNE a cédé la société ARVERNE DRILLING à un tiers pour un montant de 3 456 milliers d'euros.

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, l'une des filiales du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds d'un montant total de 44 millions d'euros, afin de financer sa campagne d'exploration, de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées. ARVERNE GROUP y a souscrit à hauteur de 20 millions d'euros. Cette opération est une condition contraignante de l'accord signé entre le SPAC TRANSITION et ARVERNE GROUP et figure à ce titre dans l'Information Financière Pro Forma Non Auditée.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de Regroupement d'Entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles d'un montant global de 30 millions d'euros, afin de financer ces opérations. A date, seule la première tranche de 15 millions d'euros a été émise, et souscrite par 2 des 3 fondateurs de TRANSITION.

Les présentes Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont pour objet d'illustrer (i) les effets significatifs que la Fusion et le PIPE auraient eus sur TRANSITION et ARVERNE GROUP ainsi que (ii) les effets des opérations d'acquisition, de cession et de financements

réalisées par ARVERNE GROUP postérieurement au 31 décembre 2022 dans la mesure où elles constituent des étapes préalables à la Fusion :

- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du Bilan Pro Forma non audité à cette date ;
- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 1er janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées contiennent :

- Un bilan Pro Forma non audité au 31 décembre 2022 ;
- Un compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Des notes explicatives.

Ces Informations Financières Pro Forma Non Auditées doivent être lues conjointement à l'IBC Notice, dont elles font partie intégrante. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont présentées à titre indicatif uniquement et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière et des résultats qui auraient été atteints si l'ensemble de ces opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ci-dessus. En outre, les Informations Financières Pro Forma Non Auditées peuvent ne pas être pertinentes pour prédire la situation financière et les résultats futurs du nouvel ensemble. La situation financière et les résultats réels peuvent différer considérablement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées en raison de divers facteurs. Les ajustements Pro Forma représentent les estimations de la Direction sur la base des informations disponibles à la date des Informations Financières Pro Forma Non Auditées et sont susceptibles d'évoluer si des informations supplémentaires deviennent disponibles.

1. Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022

<i>En milliers EUR</i>	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Bilan retraité du SPAC Transition au 31 déc. 2022	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises	Bilan Pro Forma
	Note 3.1	Note 3.2	Note 3.3	
Actifs				
Ecart d'acquisition	37 975			37 975
Immobilisations incorporelles	13 956			13 956
Immobilisations corporelles	6 966			6 966
Actifs financiers non courants	136			136
Impôts différés actifs				
Total actifs non-courants	59 032			59 032
Stocks et en-cours	413			413
Créances clients et actifs de contrat	6 667			6 667
Créances d'impôt exigibles	57			57
Autres actifs financiers	72			72
Autres actifs courants	914	355		1 269
Compte séquestre		206 578	(206 578)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 033	1 040	136 938	184 011
Actifs destinés à être cédés				
Total actifs courants	54 156	207 973	(69 640)	192 489
Total Actif	113 189	207 973	(69 640)	251 522
Passif				
Capital	314	275	(190)	399
Primes liées au capital	843	5 749	152 010	158 601
Autres réserves	3 418			3 418
Résultats accumulés	10 227	(15 134)	53 506	48 599
Résultat de l'exercice	3 098	(2 828)	(53 388)	(53 118)
Capitaux propres - part du groupe	17 900	(11 938)	151 938	157 900
Participations ne donnant pas le contrôle	18 577			18 577
Total capitaux propres	36 476	(11 938)	151 938	176 477
Emprunts et dettes financières	17 644			17 644
Autres passifs financiers	16 272		(15 000)	1 272
Passifs financiers dérivés				
Dettes locatives	23			23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44			44
Impôts différés passifs non-courants	24 671			24 671
Total passifs non-courants	58 655		(15 000)	43 655
Emprunts et dettes financières - courant	6 604	208 544	(206 578)	8 570
Autres passifs financiers et dérivés		10 613		10 613
Dettes locatives - courant	26			26
Impôts différés passifs courants				
Dettes fournisseurs	10 723			10 723
Dettes d'impôt exigible	174			174
Autres passifs courants	531	754		1 285
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés				
Total passifs courants	18 059	219 911	(206 578)	31 391
Total Passif	113 189	207 973	(69 640)	251 522

2. Compte de résultat Pro Forma du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Compte de résultat consolidé retraité du groupe Arverne 2022	Compte de résultat retraité de Transition 2022	Coûts de listing	Coûts de transaction	Compte de résultat Pro Forma
<i>En milliers d'euros</i>	Note 4.1	Note 4.2	Note 8.3	Note 8.4	
Chiffre d'affaires	11 425				11 425
Autres produits de l'activité	45				45
Production immobilisée	961				961
Achats consommés	(943)				(943)
Charges externes	(6 214)	(2 690)	(48 766)	(4 622)	(62 292)
Charges de personnel	(6 026)				(6 026)
Impôts et taxes	(228)	(41)			(270)
Autres charges d'exploitation	(387)	(96)			(483)
Dotation aux amortissements	(2 207)				(2 207)
Résultat opérationnel	(3 574)	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(59 791)
Coût de l'endettement financier brut	(430)				(430)
Autres produits financiers	7 001				7 001
Autres charges financières	(18)				(18)
Résultat financier	6 553				6 553
Impôts sur les bénéfices	(110)				(110)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv					
Résultat net	2 869	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(53 347)
<i>Part du groupe</i>	3 098	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(53 118)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(228)				(228)

3. Détail du Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022

3.1. Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022

<i>En milliers EUR</i>	Bilan consolidé du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Cession d'Arverne Drilling	Acquisition de Georhin	Aug. capital de Lithium de France, émission d'OC et ann. du put	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022
		Note 6.1	Note 6.2	Note 6.3 et 6.4	
Actifs					
Ecart d'acquisition			37 975		37 975
Immobilisations incorporelles	4 475		9 481		13 956
Immobilisations corporelles	6 685		281		6 966
Actifs financiers non courants	20		116		136
Impôts différés actifs					
Total actifs non-courants	11 180		47 852		59 032
Stocks et en-cours			413		413
Créances clients et actifs de contrat	161		6 506		6 667
Créances d'impôt exigibles	57				57
Autres actifs financiers	72				72
Autres actifs courants	891		23		914
Compte séquestre					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	3 456	413	39 000	46 033
Actifs destinés à être cédés	5 175	(5 175)			
Total actifs courants	9 521	(1 719)	7 354	39 000	54 156
Total Actif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189
Passif					
Capital	314				314
Primes liées au capital	843				843
Autres réserves	(7 005)			10 423	3 418
Résultats accumulés	1 850		938	7 439	10 227
Résultat de l'exercice	(1 646)	5 682	(938)		3 098
Capitaux propres - part du groupe	(5 644)	5 682		17 862	17 900
Participations ne donnant pas le contrôle	748			17 828	18 577
Total capitaux propres	(4 896)	5 682		35 690	36 476
Emprunts et dettes financières	2 219		15 425		17 644
Autres passifs financiers			1 272	15 000	16 272
Passifs financiers dérivés					
Dettes locatives	23				23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44				44
Impôts différés passifs non-courants	3		24 668		24 671
Total passifs non-courants	2 290		41 365	15 000	58 655
Emprunts et dettes financières - courant	2 908		3 696		6 604
Autres passifs financiers et dérivés	11 689			(11 689)	
Dettes locatives - courant	26				26
Impôts différés passifs courants					
Dettes fournisseurs	907		9 816		10 723
Dettes d'impôt exigible	174				174
Autres passifs courants	202		330		531
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	7 401	(7 401)			
Total passifs courants	23 307	(7 401)	13 841	(11 689)	18 059
Total Passif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189

3.2. Bilan retraité de la société TRANSITION au 31 décembre 2022

	Bilan du SPAC Transition au 31 déc. 2022	SPAC Transition - BSAR B	Bilan retraité du SPAC Transition au 31 déc. 2022
<i>En milliers EUR</i>		Note 7.1	
Actifs			
Total actifs non-courants			
Autres actifs courants	355		355
Compte séquestre	206 578		206 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 040		1 040
Actifs destinés à être cédés			
Total actifs courants	207 973		207 973
Total Actif	207 973		207 973
Passif			
Capital	275		275
Primes liées au capital	5 749		5 749
Autres réserves			
Résultats accumulés	(4 592)	(10 542)	(15 134)
Résultat de l'exercice	(2 828)		(2 828)
Capitaux propres - part du groupe	(1 396)	(10 542)	(11 938)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total capitaux propres	(1 396)	(10 542)	(11 938)
Total passifs non-courants			
Emprunts et dettes financières - courant	208 544		208 544
Autres passifs financiers et dérivés	71	10 542	10 613
Autres passifs courants	754		754
Total passifs courants	209 369	10 542	219 911
Total Passif	207 973		207 973

3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises

	PIPE	Redemption	Fusion	Coûts de transaction	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises
<i>En milliers EUR</i>	Note 8.1	Note 8.2	Note 8.3	Note 8.4	
Actifs					
Total actifs non-courants					
Compte séquestre			(206 578)		(206 578)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 000	(206 500)	206 578	(13 140)	136 938
Actifs destinés à être cédés					
Total actifs courants	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Total Actif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Passif					
Capital	165	(207)	(149)		(190)
Primes liées au capital	164 835	(206 294)	201 986	(8 518)	152 010
Autres réserves					
Résultats accumulés			53 506		53 506
Résultat de l'exercice			(48 766)	(4 622)	(53 388)
Capitaux propres - part du groupe	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Participations ne donnant pas le contrôle					
Total capitaux propres	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Emprunts et dettes financières					
Autres passifs financiers	(15 000)				(15 000)
Total passifs non-courants	(15 000)				(15 000)
Emprunts et dettes financières - courant			(206 578)		(206 578)
Total passifs courants			(206 578)		(206 578)
Total Passif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)

4. Détail du Compte de Résultat Pro Forma du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

4.1. Compte de résultat consolidé retraité du groupe ARVERNE sur l'exercice 2022

	Compte de résultat consolidé du groupe Arverne 2022	Cession d'Arverne Drilling	Acquisition de Georhin	Compte de résultat consolidé retraité du groupe Arverne 2022
<i>En milliers d'euros</i>		Note 6.1	Note 6.2	
Chiffre d'affaires	10 717		708	11 425
Autres produits de l'activité	45			45
Production immobilisée	961			961
Achats consommés	(774)		(169)	(943)
Charges externes	(5 494)		(720)	(6 214)
Charges de personnel	(5 786)		(240)	(6 026)
Impôts et taxes	(207)		(21)	(228)
Autres charges d'exploitation	(160)		(227)	(387)
Dotation aux amortissements	(1 968)		(238)	(2 207)
Résultat opérationnel	(2 667)		(907)	(3 574)
Coût de l'endettement financier brut	(125)		(305)	(430)
Autres produits financiers	954	5 682	365	7 001
Autres charges financières	(18)			(18)
Résultat financier	811	5 682	60	6 553
Impôts sur les bénéfices	(19)		(91)	(110)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv				
Résultat net	(1 875)	5 682	(938)	2 869
Part du groupe	(1 646)	5 682	(938)	3 098
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(228)			(228)

4.2. Compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice 2022

	Compte de résultat de Transition 2022	Elimination des charges et produits financiers liés au compte séquestre	Compte de résultat retraité de Transition 2022
<i>En milliers d'euros</i>		Note 7.2	
Chiffre d'affaires			
Autres produits de l'activité			
Production immobilisée			
Achats consommés			
Charges externes	(2 690)		(2 690)
Charges de personnel			
Impôts et taxes	(41)		(41)
Autres charges d'exploitation	(96)		(96)
Dotation aux amortissements			
Résultat opérationnel	(2 828)		(2 828)
Coût de l'endettement financier brut			
Autres produits financiers	856	(856)	
Autres charges financières	(193)	193	
Résultat financier	663	(663)	
Impôts sur les bénéfices			
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv			
Résultat net	(2 165)	(663)	(2 828)
Part du groupe	(2 165)	(663)	(2 828)
Part des participations ne donnant pas le contrôle			

5. Bases de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées conformément aux principes décrits à l'Annexe 20 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129, les orientations de l'ESMA sur les obligations d'information au titre du règlement Prospectus (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la position-recommandation n°2021-02 émise par l'AMF sur les informations financières pro Forma.

Les ajustements Pro Forma inclus dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont limités aux ajustements directement imputables aux accords relatifs au Regroupement d'Entreprises, notamment la Term Sheet signée entre les actionnaires de TRANSITION et d'ARVERNE GROUP le 1^{er} février 2023, et pouvant être étayés par des faits.

Les ajustements Pro Forma reflétant la réalisation de la Fusion et du PIPE sont basés sur certaines informations actuellement disponibles et sur certaines hypothèses et méthodologies considérées comme raisonnables à la date des Informations Financières Pro Forma Non Auditées. Ils peuvent être révisés à mesure que des informations supplémentaires deviendront disponibles. Par conséquent, il est probable que les montants réels différeront des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont basées sur les états financiers consolidés historiques respectifs d'ARVERNE GROUP et de TRANSITION. Elles doivent être lues conjointement avec les états financiers suivants :

Les états financiers consolidés IFRS d'ARVERNE GROUP pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, qui figurent dans l'IBC Notice. Ces états financiers consolidés ont fait l'objet de procédures d'audit par KPMG, qui émettra ses rapports d'audit au moment de la parution du prospectus.

Les états financiers IFRS de TRANSITION pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui sont annexés au présent IBC Notice. Ces états financiers ont été audités par Deloitte & Associés. Leur rapport d'audit est daté du 10 mai 2023 et également annexé au présent IBC Notice.

Les états financiers consolidés audités historiques d'ARVERNE GROUP et les états financiers audités de TRANSITION ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS ») et avec l'euro comme monnaie de présentation et de reporting.

Le Bilan Pro Forma non audité au 31 décembre 2022 a été préparé sur la base des éléments suivants :

- Le bilan consolidé historique d'ARVERNE GROUP au 31 décembre 2022 retraité des opérations significatives intervenues postérieurement à la date de clôture. Il s'agit des opérations de cession de la société ARVERNE DRILLING, d'acquisition du groupe GEORHIN, de la levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE ainsi que de l'émission d'obligations convertibles par ARVERNE GROUP ;

- Le bilan de TRANSITION au 31 décembre 2022 retraité de la juste valeur des bons de souscription de TRANSITION qui deviennent exerçables à compter de la réalisation de la Fusion ;
- Les incidences de l'opération de Fusion entre les deux sociétés et du PIPE.

Le Bilan Pro Forma est présenté comme si la Fusion et les autres transactions avaient été consommées le 31 décembre 2022.

Le Compte de Résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été préparé sur la base des éléments suivants :

- Le compte de résultat consolidé historique d'ARVERNE GROUP au 31 décembre 2022 retraité des opérations d'acquisition de GEORHIN, de cession d'ARVERNE DRILLING comme si elles avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2022 ;
- Le compte de résultat de TRANSITION pour l'année 2022 retraité de la juste valeur des bons de souscription de TRANSITION évalués à leur dernier cours de bourse ;
- Les incidences de l'opération de Fusion entre les deux sociétés et du PIPE.

Le Compte de Résultat Pro Forma non audité est présenté comme si la Fusion et les autres transactions avaient été consommées le 1er janvier 2022.

Dans le cadre de la préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, certaines lignes du bilan et du compte de résultat ont été renommées ou reclassées afin d'aligner les informations financières historiques de TRANSITION avec les terminologies et la présentation retenues dans les états financiers historiques d'ARVERNE GROUP, considéré comme l'acquéreur comptable (voir, telles que présentées dans les tableaux suivants.

Les lignes suivantes ont été renommées par rapport aux états financiers de la société TRANSITION.

Bilan Pro Forma non audité

TRANSITION	ARVERNE GROUP
Prime d'émission	Primes liées au capital
Dette financière court terme	Emprunts et dettes financières - courant
Instruments financiers	Autres passifs financiers et dérivés
Autres dettes court terme	Autres passifs courants

Compte de résultat Pro Forma non audité

TRANSITION	ARVERNE GROUP
Autres achats et charges externes	Charges externes
Autres charges	Autres charges d'exploitation

Les charges constatées d'avance de TRANSITION ont été reclassées en autres actifs courants pour les besoins d'homogénéisation de l'Information Financière Pro Forma.

La trésorerie bloquée a été ventilée entre le poste « Compte séquestre » et le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » afin d'identifier sur une ligne distincte les

sommes susceptibles d'être reversées aux actionnaires de TRANSITION dans le cadre de l'exercice de leur droit de r demption.

6. Hypoth ses Pro Forma relatives au groupe ARVERNE

6.1. Cession de la filiale ARVERNE DRILLING

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a act  la cession de la totalit  des titres de la soci t  ARVERNE DRILLING   un tiers pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Les retraitements relatifs   la cession d'ARVERNE DRILLING tiennent compte d'un prix de cession de 3,5 millions d'euros en contrepartie d'un actif net n gatif  valu    2,2 millions d'euros se d composant en un actif de 5,2 millions d'euros et en un passif de 7,4 millions d'euros.

ARVERNE GROUP a encaiss  le r glement relatif   la cession de sa filiale en avril 2023. Le produit net figurant dans les comptes Pro Forma s' l ve   5,7 millions d'euros.

6.2. Acquisition du groupe GEORHIN

Aux termes d'un accord conclu le 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalis  l'acquisition de la soci t  m re GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales d tenues   100 % (le Groupe GEORHIN) le 13 mars 2023. Le Groupe GEORHIN est sp cialis  dans le d veloppement de projets g othermiques en France. Le groupe est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche obtenus ou en cours de renouvellement dans diff rentes r gions de France accord s par arr t  minist riel.

Le Groupe GEORHIN a investi des sommes importantes dans la recherche, le forage et la construction d'une centrale de g othermie de surface   Vendenheim (67), repr sentant un co t d'investissement d'environ 100 millions d'euros dont 54 millions d'euros financ s sur fonds propres du Groupe (Compte Courant d'Associ ), le solde d'environ 45 millions d'euros  tant financ  par endettement aupr s d'un pool de banques partenaires de premier rang.

Le groupe GEORHIN a  galement financ , par endettement, des permis d'exploration   hauteur de 17 millions d'euros.

Le groupe GEORHIN fait l'objet d'une proc dure collective,   la suite d'incidents techniques de grande ampleur survenu dans le bassin de Vendenheim, ayant provoqu  l'arr t total de son activit .

En tant que nouvel et unique actionnaire du groupe GEORHIN, la soci t  ARVERNE GROUP aura pour objectif de relayer les efforts de GEORHIN afin de donner toute sa cr dibilit  au projet de Vendenheim aupr s des  lus et des riverains, notamment dans le contexte de crise  nerg tique.

Pour les besoins des Informations Financi res Pro Forma Non Audit es, les comptes consolid s 2022 de GEORHIN ont  t   tablis et int gr s comme si le groupe avait  t  acquis au 1er janvier 2022 pour le compte de r sultat et au 31 d cembre 2022 pour le

bilan. Les Informations financières Pro Forma Non Auditées incluent un prix d'acquisition des titres de GEORHIN pour un montant de 1 euro et un complément de prix de 1,6 million d'euros payable dès le démarrage du premier puit de forage. Un second complément de prix conditionné au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 est prévu. Ce complément de prix est égal au 2/3 du « free cash-flow » annuel généré par l'exploitation de la centrale pendant une durée maximale de 10 ans, dans la limite de 23,8 millions d'euros. Ce complément de prix est non comptabilisé car considéré comme non probable à la date d'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

L'écart d'acquisition, intégrant ce prix et son premier complément, s'élève à 38 millions d'euros. Il n'a pas encore été affecté dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

Par ailleurs, la dette de GEORHIN, inscrite en compte courant pour un montant de 54 millions d'euros, associée au financement par fonds propres de la centrale de Vendenheim (compte courant de l'actionnaire précédent : La Compagnie des Châteaux) a été cédée à ARVERNE GROUP pour un montant de 1 euro.

La dette bancaire initiale du groupe GEORHIN d'un montant de 62 millions d'euros a été inscrite dans le bilan d'ouverture d'ARVERNE GROUP pour un montant de 17,4 millions d'euros (dont 13,8 millions d'euros de dettes financières non-courantes) conformément au plan de sauvegarde. Le premier complément de prix est également comptabilisé en dettes financières non-courantes à hauteur de 1,6 million d'euros. Les compléments de prix pour le rachat de la dette bancaire, qui sont contractuellement conditionnés au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027, n'ont pas été non comptabilisés car considérés comme non probables à la date d'établissement de l'information Pro Forma.

6.3. Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE et dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP

a) Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, filiale du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de Fonds « la Série B » pour un montant de 44 millions d'euros. L'augmentation de capital est souscrite par ses principaux actionnaires, au premier rang desquels ARVERNE GROUP (à hauteur de 20 millions d'euros), Equinor Ventures et Hydro, leader industriel de l'énergie et de l'aluminium. La levée de fonds a pour objet le financement de la campagne d'exploration, la réalisation de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées.

La levée de fonds a généré une entrée de trésorerie nette de 24 millions d'euros. Cette entrée de trésorerie résulte de la différence entre l'apport provenant de la Série B, soit 44 millions d'euros, et le décaissement relatif à la souscription de 20 millions d'euros effectué par le groupe.

En souscrivant à cette nouvelle levée de fonds, le groupe ARVERNE augmente sa participation dans sa filiale de 57,60% à 61,87%. La quote-part de la situation nette revenant au groupe passe de 2,9 millions d'euros à 30,4 millions d'euros.

b) Dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP

Lors de la levée de Fonds réalisée par LITHIUM DE FRANCE en octobre 2021 « la Série A », une dette de put avait été constatée dans les comptes consolidés du groupe ARVERNE au profit d'Equinor Ventures. Cette dette de put avait été réévaluée dans les comptes consolidés 2022 du groupe ARVERNE à hauteur de 11,3 millions d'euros. Cette option correspondait à un engagement pour ARVERNE GROUP de racheter les actions d'Equinor Ventures en cas de perte de contrôle du fondateur d'ARVERNE GROUP à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur des titres. Cette dette avait été comptabilisée à hauteur de la juste valeur des actions selon la méthode de l'acquisition anticipée.

En mars 2023, dans le cadre du financement de la Série B de LITHIUM DE FRANCE, un nouveau pacte d'actionnaires a été conclu, rendant caduque cette option de vente entraînant ainsi l'extinction du passif financier comptabilisé au 31 décembre 2022.

Cette option de vente, comptabilisée en « Autres passifs financiers et dérivés » pour un montant de 11,3 millions d'euros, est donc neutralisée par un ajustement Pro Forma. Ce retraitement vient en diminution de la ligne « Autres passifs financiers et dérivés » du bilan consolidé retraité du groupe ARVERNE en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées (10 millions d'euros) et d'une augmentation des intérêts minoritaires (1,3 millions d'euros).

c) Participations ne donnant pas le contrôle

La décomptabilisation de l'option de vente mentionnée au paragraphe précédent augmente le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » d'un montant de 1,3 millions d'euros.

La part de l'augmentation de capital revenant aux minoritaires à la suite de leur souscription à la Série B de LITHIUM DE FRANCE entraîne une augmentation du poste « Participations ne donnant pas le contrôle » d'un montant de 16,6 millions d'euros.

En somme, le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » évolue à la hausse pour un montant de 17,9 millions d'euros.

6.4. Emission d'Obligations Convertibles par ARVERNE GROUP

Dans le cadre de l'acquisition du groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de regroupement d'entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles en actions ARVERNE GROUP ou échangeables en actions LITHIUM DE FRANCE d'une valeur nominale de 10 euros par action, en 2 tranches :

Une première tranche d'un montant nominal total de 15 millions d'euros, émise le 3 mars 2023, destinée à financer (i) le prix d'achat des actions de GEORHIN et le rachat des créances afférentes dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, ainsi que le paiement des dépenses (notamment honoraires de conseil) et débours et autres taxes, jusqu'à un montant de 6 millions d'euros (ii) la souscription d'ARVERNE GROUP à la série B LITHIUM DE FRANCE pour un montant de 5 millions d'euros, (iii) le paiement des frais liés à la mise en place des obligations, le paiement des frais liés à la préparation de la

Fusion et le financement des besoins généraux du Groupe jusqu'au 30 juin 2023 (y compris le financement d'ARVERNE DRILLING Services et de ses Filiales) pour 4 millions d'euros. Cette première tranche a été souscrite par CRESCENDISSIMO et EIFFEL INVESTMENT GROUP, tous deux fondateurs de TRANSITION.

Lors de la réalisation de la Fusion, les titulaires des obligations convertibles sont réputés avoir demandé le remboursement anticipé de cette première tranche par la conversion des obligations en actions nouvelles d'ARVERNE GROUP.

Une deuxième tranche, non encore émise, d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, dont l'objet est de financer le montant résiduel de la souscription du groupe ARVERNE à la Série B de LITHIUM DE FRANCE.

Dans l'hypothèse où la Fusion interviendrait définitivement après le déblocage de la seconde tranche, celle-ci sera intégralement remboursée en numéraire aux souscripteurs au plus tard à la date de réalisation de la Fusion.

L'opération a été retranscrite dans les Informations Financières Pro Forma par une augmentation de la trésorerie à hauteur de 15 millions d'euros en contrepartie d'une dette financière non courante.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, les Obligations sont présumées être converties en actions ordinaires du nouvel ensemble résultant de la Fusion. L'intégralité des 15 millions d'euros a donc été transférée des dettes financières non courantes aux capitaux propres et donne lieu à émission de 1,5 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 10 euros (dont 0,01 euro de valeur nominale).

7. Hypothèses Pro Forma relatives à TRANSITION

7.1. Bons de souscription émis par TRANSITION

La société TRANSITION a émis divers bons de souscription dans le cadre de son introduction en bourse :

- 20 650 000 bons de souscription d'actions ordinaires rachetables (les « BSAR B ») ou (les « warrants B ») en circulation à un prix unitaire de 0,01 euro ;
- 575 460 bons de souscription de Fondateur (les « BSAR A ») ;
- 7 100 000 bons de souscription supplémentaires (les « Forward Purchase Warrants ») à un prix unitaire de 0,01 euro ;

TRANSITION a déterminé que ces instruments devaient être classés comme des instruments dérivés selon IFRS 9 et devaient être inscrits à leur juste valeur dont la variation est reconnue dans le compte de résultat. La juste valeur des BSAR A et B a été déterminée comme étant nulle dans le bilan historique de TRANSITION au 31 décembre 2022. En effet, aucun regroupement d'entreprises n'ayant été annoncé à cette date, les BSAR B ne pouvaient pas être exercés et avaient donc une valeur nulle. Les Forward Purchase Warrants, quant à eux, ont été valorisés à 0,01 euro dans le bilan historique de TRANSITION au 31 décembre 2022.

L'annonce de la Fusion est l'événement déclencheur d'un changement dans l'évaluation des BSAR A et B étant donné que la Fusion rend ces bons de souscription exerçables. Étant donné que la Fusion est supposée avoir lieu le 1er janvier 2022 aux fins du compte de résultat Pro Forma non audité, son annonce est supposée avoir eu lieu au cours de la période comptable précédente et, par conséquent, la réévaluation des warrants est reflétée dans les Informations Financières Pro Forma de TRANSITION avec une contrepartie en réserves consolidées.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma, les BSAR A et les BSAR B sont évalués en fonction du prix de marché des BSAR B (car seuls ces BSAR sont cotés) au 25 mai 2023, soit 0,5 euro par unité.

Les BSAR A et B figurent dans le Bilan Pro Forma dans la rubrique « Autres passifs financiers et dérivés » du passif courant. La contrepartie vient s'imputer sur les résultats accumulés du nouvel ensemble.

Les BSAR A et B deviennent exerçables à compter de la réalisation de la Fusion et expirent 5 ans après, pour un prix de souscription de 11,50 €. Les BSAR B pourront être remboursés, si le cours est supérieur à 18 €, à compter de la réalisation de la Fusion et dans un délai de 5 ans, au prix unitaire fixé à 0,01 euro.

Les Forward Purchase Warrants, quant à eux, peuvent être exercés à compter de la publication de l'IBC Notice et jusqu'au 4^{ème} jour précédant l'Assemblée Générale d'approbation de la Fusion. Les Forward Purchase Warrants n'ayant pas été exercés à la date de réalisation, ils présentent une juste valeur nulle.

7.2. Elimination du résultat financier lié au compte séquestre

L'IBC étant réputée s'être produite au 1er janvier 2022 pour les besoins de la présentation du compte de résultat, le résultat financier de TRANSITION associé au séquestre des fonds a été neutralisé. Dans l'hypothèse pro forma, la rédemption étant effective et les fonds remboursés au 1^{er} janvier 2022, il n'y a donc pas d'incidence financière dans le compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice pro forma 2022.

8. Hypothèses Pro Forma relatives à l'opération de Rapprochement d'Entreprises

8.1. Opération de PIPE

Pour que la Fusion soit effective, la lettre d'intention signée le 1^{er} février 2023 prévoit que la société TRANSITION devra disposer d'au moins 139 millions d'euros de liquidités (minimum cash condition) avant la date de réalisation de la Fusion. Cette trésorerie inclut les fonds levés lors du PIPE, après exercice des droits de rédemption par les actionnaires de catégorie B.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu des accords de souscription avec les Investisseurs PIPE dans le cadre d'une levée de fonds pour un montant de 130 millions d'euros. Compte tenu du succès de l'opération, l'hypothèse a été prise que des investisseurs complémentaires participeront au PIPE d'ici la date de la Fusion. Pour

l'établissement des pro forma, une hypothèse de levée de fonds de 150 millions d'euros a été retenue. Cette hypothèse correspond à l'émission de 15 millions d'actions nouvelles à un prix unitaire de 10 euros pour un nominal de 0,01 euro. Le PIPE est considéré, pour les besoins du pro forma, comme survenant immédiatement avant la Fusion.

L'opération de PIPE intègre également la conversion des obligations émises par ARVERNE GROUP, à hauteur de 15 millions d'euros, dans le cadre du financement des opérations effectuées par le groupe ARVERNE postérieurement au 31 décembre 2022.

8.2. Exercice du droit de rachat

Les actionnaires historiques de TRANSITION pourront exercer leur droit de rachat (droit de "rédemption") à compter de la date de publication de l'avis d'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant le Rapprochement d'Entreprises (Initial Business Combination Notice) jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le prix de rachat est fixé à 10 euros par action pour les investisseurs titulaires d'actions B, payable en numéraire.

Le taux de rachat n'est pas encore connu à date. Pour les besoins de l'Information Financière Pro Forma Non Auditée, l'analyse a été préparée sur la base d'un taux de rachat fixé à 100 %, soit un total de 20 650 000 Actions de catégorie B et une réduction de la trésorerie corrélative d'un montant de 206,5 millions d'euros.

L'ajustement Pro Forma constaté dans le Bilan Pro Forma Non Audité au 31 décembre 2022 représente les droits de rachat supposés être exercés par 100 % des actionnaires titulaires d'actions de catégorie B. Cela correspond à 20 650 000 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 euro. Compte tenu de leur valeur de remboursement fixée à 10 euros, l'impact se traduit par une réduction de capital à hauteur de 206,5 millions d'euros accompagnée d'une diminution des dettes financières non courantes à hauteur de 206 578 millions d'euros en contrepartie d'une diminution du compte séquestre pour 206 578 millions d'euros.

8.3. Effet de l'opération de Fusion

a) Traitement comptable de la Fusion

La direction de TRANSITION et d'ARVERNE ont caractérisé ensemble l'opération de regroupement d'entreprises afin de déterminer le traitement comptable de la Fusion, notamment en identifiant l'acquéreur comptable au sens de la norme IFRS 3 (§67-7 et B13 – B18).

Compte tenu des informations suivantes, le groupe ARVERNE a été identifié comme acquéreur comptable, bien que d'un point de vue juridique, TRANSITION soit l'entité survivante à la Fusion.

Selon l'analyse effectuée, l'actionnaire majoritaire ainsi que les actionnaires historiques d'ARVERNE GROUP détiendront la plus grande part du capital et des droits de vote dans le nouvel ensemble avec une participation d'environ 53 %, dans l'hypothèse d'un rachat intégral des Actions B de TRANSITION.

L'accord relatif au Rapprochement d'Entreprises prévoit qu'après la Fusion, le Conseil d'Administration du nouvel ensemble sera présidé par l'actuel président directeur général d'ARVERNE GROUP.

Par ailleurs, le management de la nouvelle entité combinée sera identique au management actuel d'ARVERNE GROUP, et le management de TRANSITION disparaîtra.

Enfin, ARVERNE GROUP représente l'entité la plus importante, tant en termes de chiffre d'affaires que total Actif (hors compte séquestre).

La dénomination de l'entité combinée sera ARVERNE GROUP SA. Le siège social de l'entité combinée (actuellement à Paris) sera transféré à Pau, soit au siège social actuel d'ARVERNE GROUP. Les contrats conclus par TRANSITION ont vocation à être résiliés préalablement à la réalisation de l'Opération. Ceux d'ARVERNE GROUP resteront en vigueur et seront simplement transférés à l'entité combinée.

De plus, l'activité d'ARVERNE GROUP subsistera à la suite de la Fusion alors que celle de TRANSITION cessera.

L'opération de Fusion n'est toutefois pas assimilée à une opération de regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3. En application du §B7 de la norme IFRS 3, l'entité TRANSITION ne remplit pas les conditions requises pour être identifiée en tant qu'entreprise. Dès lors, et conformément à la position de l'IFRIC de mars 2013 « *Accounting for reverse acquisitions that do not constitute a business* », la Fusion est considérée comme une réorganisation de capital au titre de laquelle le groupe ARVERNE est réputé émettre des titres en contrepartie de biens et de services de TRANSITION, c'est-à-dire son statut d'entité admise aux négociations sur les marchés financiers.

Sur la base d'IFRS 2, la différence observée entre la juste valeur des actions réputées émises et la juste valeur des actifs identifiables correspond au coût présumé du service de cotation fourni par TRANSITION à ARVERNE GROUP et est comptabilisée en diminution du résultat.

La juste valeur des actions de catégorie B et des actions émises lors du PIPE est fixée à 10 euros par action. Les actions ainsi émises seront des actions ordinaires. Compte tenu de l'hypothèse de rédemption des actions de catégorie B (100%), seules les actions émises dans le cadre du PIPE ont été retenues. Les Actions A1, également converties en Actions Ordinaires lors de la Fusion, sont évaluées à 7 euros. En somme, les Actions Ordinaires réputées émises sont valorisées à 162,9 millions d'euros.

Les Actions de Classe A2, de Classe A3 et de Classe A4 seront converties en Actions Ordinaires après la date de réalisation de la Fusion lorsque le cours de bourse dépassera respectivement 12 euros, 14 euros et 20 euros. Cette condition représente une condition de non-acquisition devant être reflétée dans l'évaluation des actions. Sur la base d'un modèle d'évaluation des options de type Monte-Carlo, à la date d'annonce de l'Opération, les Actions de Classe A2, de Classe A3 et de Classe A4 réputées émises sont respectivement valorisées à 5,3 euros, 4,8 euros et 3,9 euros, en utilisant les hypothèses suivantes : i) une maturité de 10 ans, (ii) taux sans risque de 3%, (iii) absence de dividende (iv) un prix de l'action de 10€ et (v) une volatilité de 42.5% en ligne avec les comparables cotés de ARVERNE, (vi) une marge de repo de 4% et (vii) une décote d'illiquidité de 30% .

En somme, les Actions de Classe A2, les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe A4 réputées émises sont valorisées à 23,9 millions d'euros.

Les valeurs des actions et des bons de souscription d'actions réputés émis sont uniquement destinées à la préparation de l'Information Financière Pro Forma Non Auditée. Elles peuvent différer sensiblement en fonction des fluctuations du prix des actions ordinaires de la société jusqu'à la date de réalisation de l'IBC.

L'actif net de TRANSITION est évalué à (12) millions d'euros hors PIPE. Ce montant correspond à des capitaux propres négatifs présentant une perte de 1,4 millions d'euros ainsi qu'à la dette relative aux bons de souscription d'actions évaluée à 10,6 millions d'euros.

L'incidence comptable de la Fusion est résumée en suivant :

	Quantité	Valeur	Total k€
Actions Classe A1 convertibles en AO	1 835 556	7.0	12 849
Actions Classe A2	1 835 556	5.3	9 728
Actions Classe A3	1 835 556	4.8	8 811
Actions Classe A4	1 376 667	3.9	5 369
Valeur totale des actions réputées émises		(a)	36 757
Actif net de TRANSITION		(b)	-12 008
Coûts de listing		(b)-(a)	(48 766)

Le coût de listing de 48,8 millions d'euros est comptabilisé en charges externes au compte de résultat pro forma.

b) Reclassement de la trésorerie bloquée

L'ajustement Pro Forma correspond au reclassement de la trésorerie bloquée vers le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comme suit :

	Total k€
Montant des liquidités soumises à restrictions en TRANSITION au 31 décembre 2022	206 578
Rédemption (en considérant 100 % de taux de rachat)	(206 500)
PIPE	150 000
Trésorerie disponible nette de rachat & PIPE, avant coûts de transaction	150 078
Coûts de Transaction	(13 140)
Trésorerie disponible nette de rachat & PIPE, après coûts de transaction	136 938

8.4. Coûts de transaction

Les coûts de transaction correspondent aux coûts engagés lors du Rapprochement d'Entreprises. Ils s'élèvent à 13,1 millions d'euros et comprennent :

- Des commissions bancaires relatives à la levée de fonds dans le cadre du PIPE ;
- Des honoraires des banques d'affaires dans le cadre de l'opération de Fusion ;
- Des honoraires auprès des divers conseils juridiques et financiers.

Les coûts directement attribuables aux actions réputées émises dans le cadre de l'Opération sont comptabilisés en moins des capitaux propres, pour leur montant net d'impôt. Les coûts non directement attribuables à ces opérations figurent au Compte de Résultat Pro Forma.

Compte tenu de la complexité d'affectation des coûts de transaction, la répartition des coûts de transaction a été réalisée au prorata de l'augmentation de capital liée au Rapprochement d'Entreprises sur le total du capital après opération.

Les coûts de transaction sont donc ventilés de la manière suivante :

- 8,5 millions d'euros imputés sur les primes liées au capital ;
- 4,6 millions d'euros inscrits dans la rubrique « Charges externes » du Compte de Résultat Pro Forma.

8.5. Effets fiscaux

Le groupe ARVERNE n'ayant pas généré de bénéfices imposables au titre des exercices antérieurs, aucun impôt différé actif ni aucune incidence fiscale n'est comptabilisée dans ses comptes consolidés historiques. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans les Comptes Pro Forma pour les différences temporaires d'assiette fiscale générées par les ajustements liés à la Fusion.